

Compte-rendu séance du conseil municipal du 30 juin 2017

Présents : Mmes Boucault, Hubert, Lesieur, Massola, M. Pecchioli, Planchenault, Gouault, Verney, Peillon, Beauchet, Chalembert, Chalette, Corbin, Guérin, Guillaume, Guiot, Lenaerts, Potts, Quineau.

Excusés : M. Biffard (pouvoir à R. Guiot), S. Landemaine, C. Peuvret (pouvoir à P. Pecchioli), A. Vail (pouvoir à J-C Beauchet), O. Letourneur (pouvoir à E. Lesieur), G. Olivier (pouvoir à T. Corbin), P. May (pouvoir à P. Lenaerts).

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 31 mai 2017.

2) Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Le conseil municipal est convoqué ce jour pour élire ses délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales le 24 septembre 2017.

Il est procédé à l'élection de 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, au scrutin secret. Une seule liste de candidat s'est présentée.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	25
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	25
A obtenu :	
- La liste :	25 voix

Ont été proclamés délégués titulaires dans l'ordre de présentation suivant : Pascal PECCHIOLI, Philippe PLANCHENAUULT, Joëlle MASSOLA, Patrick LENAERTS, Philippe GOUAULT, Guy VERNEY, Marc PEILLON.

Ont été proclamés délégués suppléants : Catherine BOUCAULT, Martine BIFFARD, Jean-Claude BEAUCHET, Olivier POTTS.

3) Site Internet

Patrick BARD présente le projet « Perche en Nocé vu de nos fenêtres » en lien avec trois associations Patrimoine, dans lequel les habitants sont conviés à prendre une photographie vue de leur fenêtre qui sera diffusée sur le site Internet de la commune et fera notamment l'objet d'une exposition.

Joëlle Massola présente le site internet dans lequel apparaîtra notamment les informations pratiques pour les habitants, les associations, ... Il sera consultable fin juillet.

Elle a émis le souhait de ne plus assurer la présidence de la commission communication. Olivier POTTS est candidat à ce poste mais avec un nombre de membres plus important (au moins 1 représentant par commune historique).

4) Conventions de mandat pour des travaux de voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les statuts de la voirie communautaire sont en cours d'élaboration, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Des travaux de reprofilage de la couche de roulement, à la charge de la CDC, et de renforcement de la structure, à la charge de la commune, sont prévus conjointement.

Il présente deux projets de conventions de mandat entre la commune de Perche en Nocé (le mandant) et la Communauté de Communes Cœur du Perche (le mandataire) pour des travaux de réalisation de purges au chemin du Rosier à Préaux du Perche et sur la voie communale de l'Epaize à Saint Aubin des Grois.

Le coût des travaux à la charge de la commune s'élève à 3 638,62 € HT soit 4 366,35 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- est favorable à la réalisation des travaux de voirie décrits ci-dessus,
- autorise l'adjoint au maire à signer les conventions de mandat avec le président de la CDC Cœur du Perche,
- décide de prendre une décision modificative, ces travaux n'étant pas prévus au budget primitif 2017.

5) Effacement de réseaux – signature de conventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée des projets d'effacement de réseaux de télécommunication aux lieudits suivants : la Galaisière sur la commune déléguée de Préaux du Perche et l'Ormicholet sur la commune déléguée de Nocé.

Les devis établis par le Territoire d'Energie s'élèvent à 5 538,27 € TTC pour la Galaisière (travaux budgétisés en 2017) et à 3 068,69 € TTC pour l'Ormicholet/la Ferrière.

Le devis Orange pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques de l'Ormicholet/la Ferrière s'élève à 4 767 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- est favorable à la réalisation de ces travaux,
- autorise le maire à signer les conventions individuelles de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le génie civil de télécommunication avec le Président du Territoire de l'Energie,
- autorise le maire à signer la convention pour la mise en souterrain des réseaux de communication électronique avec Orange.
- autorise le maire à signer les devis correspondants.
- décide de prendre une décision modificative pour les travaux d'effacement de l'Ormicholet/la Ferrière, les crédits n'étant pas prévus au budget 2017.

6) Demande de DETR pour la création et le renouvellement de bornes incendie à Saint Aubin des Grois

Madame Massola présente au conseil municipal le projet de création d'une borne incendie dans le bourg de Saint Aubin des Grois et de remplacement de la borne située au lieudit l'Epaize. Le coût estimatif des travaux s'élève à 5 934,64 € HT soit 7 121,57 € TTC.

Ce projet peut bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve ce projet,
- sollicite la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % (30 % + 10 % au titre des communes nouvelles),
- décide d'inscrire au budget primitif 2017 en section d'investissement les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- approuve le plan de financement suivant :
 - o DETR : 2 373.86 €,
 - o FCTVA : 1 168.22 €
 - o Autofinancement : 3 579.49 €

7) Tarifs de restauration des cantines scolaires

Monsieur Verney informe l'assemblée qu'il convient de fixer le prix du repas de restauration scolaire pour l'année scolaire 2017/2018. Il propose de maintenir les tarifs de cette année soit :

- repas enfant : 3,25 € ;
- repas cantinière, stagiaires, personnel communal et communautaire : 3,25 € ;
- repas enseignants et intervenants extérieurs : 6 € ;

Le conseil municipal est favorable à la proposition de monsieur Verney.

8) Décision modificative

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour inscrire des crédits non prévus au budget général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6574	Subvention association des Trois Clochers	319	
74121	Dotation de solidarité rurale		43 446
74127	Dotation nationale de péréquation		3 808
73223	FPIC		21 869
023	Virement à la section d'investissement	50 680	
022	Dépenses imprévues	18 124	
INVESTISSEMENT			
2151 op 1703	Réseaux de voirie	4 400	
204122	Subvention d'équipement versée - effacement réseau la Ferrière	8 000	
21318 op 1705	Travaux restaurant Relais du Parc	16 000	
21318 op 1707	Travaux ex-bâtiment CDC	20 000	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	7 130	
2158 op 1705	Matériel de restauration Relais du Parc	5 500	
10222	FCTVA		7 977
1341	DETR		2 373
021	Virement de la section de fonctionnement		50 680

9) création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent administratif intercommunal remplit les conditions pour obtenir un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donne un avis favorable à cette création de poste effective au 1^{er} juillet 2017.

10) Renouvellement d'un poste d'aide-cantinière à Nocé

Le contrat cesse le 7 juillet 2017. Ce poste sera réorganisé à la prochaine rentrée scolaire.

11) Conseil municipal de jeunes

Patrick Lenaerts informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé aux jeunes de 9 à 16 ans dans le cadre du projet de création du conseil municipal de jeunes. Résultat : 17 réponses positives avec une répartition hétérogène par commune. Un référent par commune est demandé.

12) Point sur les travaux de la pharmacie

Une enveloppe globale de 30 000 € est attribuée aux travaux sur un budget de 10 000 €. Le besoin de financement s'élève donc à 20 000 € (voir décision modificative).

Point sur les travaux au restaurant du Relais du Parc : le conseil municipal décide l'acquisition de matériel de restauration à hauteur de 5 500 € TTC (voir décision modificative).

13) Demande d'exonération de charges locatives

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'exonération de charges locatives du mois d'avril, d'un montant de 65 € suite à un dysfonctionnement de la chaudière du logement communal situé au 11 rue de la Madeleine à Préaux.

14) Bilan du budget

Le budget de fonctionnement au 30 juin est consommé à hauteur de 560 000 € sur 1 800 000 €. Le matériel de voirie est arrivé (tracteur, balayeuse, ...).

15) Vente des terrains et bâtiments scolaires à la CDC Cœur du Perche

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre les terrains et bâtiments scolaires actuellement propriété de la commune de Perche en Nocé et mis à disposition à la CDC Cœur du Perche.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition au prix de 10 € pour l'ensemble des biens, sous réserve que chaque collectivité concernée fasse cette même démarche.

16) Questions diverses

Philippe Planchenault présente :

- le projet d'aménagement du carrefour de Nocé : élargissement de l'espace public du côté de l'ancienne grange, du trottoir au niveau des anciens locaux de la CDC et reconstruction du mur de séparation espace public/espace privé. Deux variantes sont proposées. Le conseil municipal décide de retenir la variante n°1 (trottoir en enrobé) estimée à 65 000 € HT. Des subventions seront sollicitées (DETR, ...)
- les travaux de voirie réalisés à Nocé : création de bordures de trottoir à l'entrée de chaque agglomération pour ralentir la vitesse des véhicules.
- une proposition de contrat d'entretien de l'éclairage public de la SPIE pour un coût annuel de 8 000 € pour l'entretien des points d'éclairage et des armoires de Perche en Nocé. Une étude sera menée sur les points suivants : économies d'énergie, harmonisation des horaires d'éclairage, tarif du Kwh dans chaque commune, coût pour des interventions ponctuelles.
- Monsieur le maire lance une piste de travail sur l'achat d'un chapiteau qui pourrait être utilisé lors des manifestations dans chaque commune. Coût estimé à 10 000 €.
- Roselyne Guérin propose un partenariat entre les communes historiques pour la décoration des bourgs dans le cadre de la semaine fédérale du cyclotourisme.
- Didier Quineau souhaite être informé des travaux dans chaque commune déléguée. Réponse : la commission travaux se réunira en septembre.
- Logo de Perche en Nocé : le logo avec « l'arrondi bleu » est accepté.
- Pascal Pecchioli fait un point sur les finances communautaires : le budget de fonctionnement est consommé à hauteur de 2 800 000 € sur un budget de 9 400 000 € au 30 juin 2017. Il présente le projet de FPU : fiscalité professionnelle unique qui remplace la fiscalité relative aux entreprises qui permet d'obtenir une Dotation Globale de Fonctionnement supplémentaire. Il projette le transfert du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) à la CDC (42 000 € pour Perche en Nocé).
- Fête communale de Nocé les 22 et 23 juillet : le vide-greniers et les animations sont centralisées sur les infrastructures communales route de Verrières.

Prochaines séances du conseil municipal : mercredis 19 juillet et 30 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10

Pascal PECCHIOLI

